



LES FICHES THÉMATIQUES

FAVORISER LES TRAMES DE VIEUX BOIS

VALORISER LES SERVICES
SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX RENDUS PAR LA FORÊT

**La maturité forestière, une composante essentielle de la
fonctionnalité écologique des milieux forestiers.**

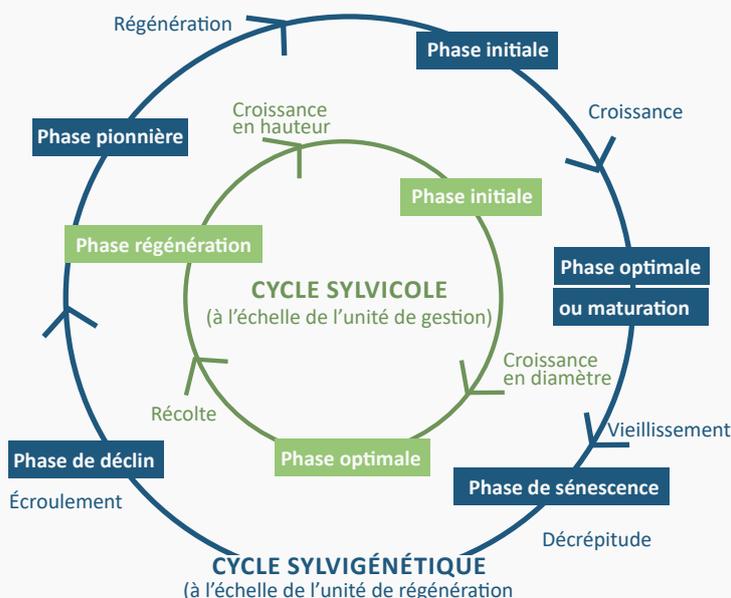
La forêt prodigue de nombreux services écosystémiques. L'aménagement forestier doit respecter certaines préconisations et s'inscrire dans un projet de territoire cohérent. L'installation d'une trame de vieux bois permet notamment la création de relais favorables à la biodiversité forestière et à sa dispersion au sein du massif forestier. La fonctionnalité globale de l'écosystème forestier est recherchée, au profit de la biodiversité, du paysage, mais également de la résistance de la santé et de la résilience des forêts face aux aléas, en particulier climatiques.



Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

CONNAÎTRE ET FAVORISER LA MATURITÉ DES FORÊTS

Tout savoir sur les Trames de Vieux Bois (TVB)



Les trames de vieux bois (TVB) sont des massifs forestiers connectés entre eux et qui présentent des indicateurs de maturité.

La maturité se traduit notamment par de très gros bois vivants et un volume important de bois mort debout et au sol.

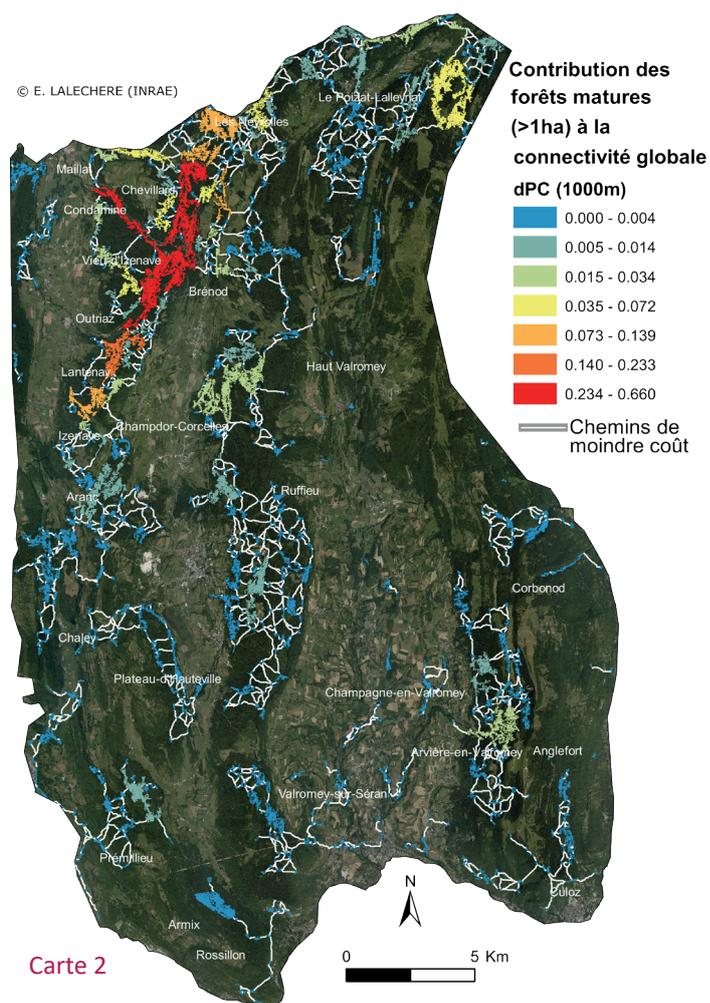
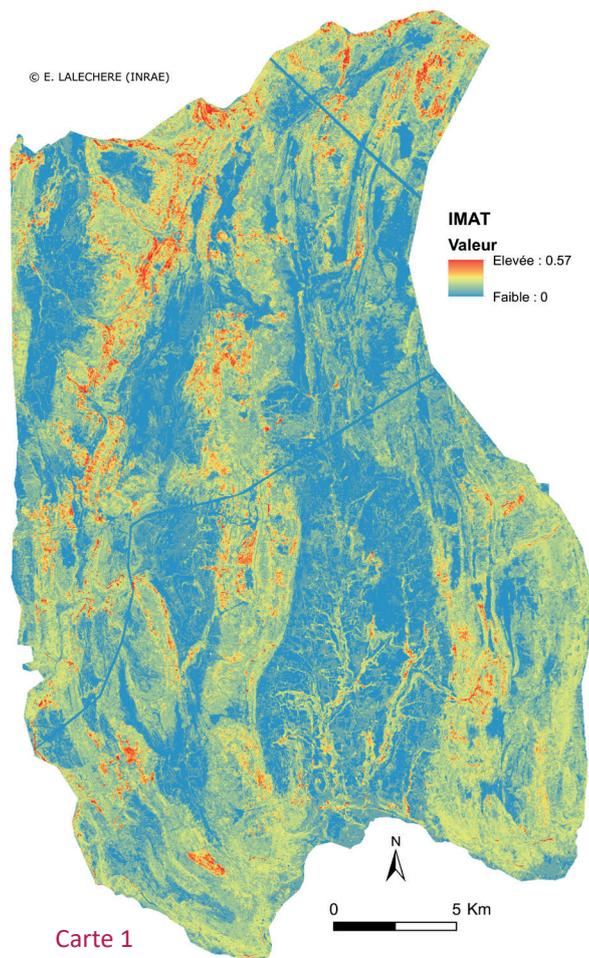
En écologie forestière le terme de maturité rassemble les stades tardifs de la dynamique forestière, de la fin de la croissance jusqu'à la phase d'écroulement.

L'état des connaissances dans les Montagnes de l'Ain

Entre 2017 et 2021 et dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes (SRADDET-AURA), une campagne scientifique inédite a été menée sur le territoire des Montagnes de l'Ain afin d'identifier les zones de forêts matures présentes sur 43 180 ha du plateau du Haut- Bugey et valorisant les données obtenues par les couvertures LIDAR dans le département.

- > **7773 ha de peuplements matures** identifiés grâce à une cartographie prédictive, (carte1) et un protocole de terrain, réalisé par FNE, la LPO et le CBNA.
- > La carte 2 quantifie la contribution de chaque Massif à la **connectivité forestière globale**. Elle permet de visualiser où il faut **favoriser prioritairement les forêts matures sur le territoire**.
- > L'objectif à présent est d'orienter professionnels et propriétaires pour **rendre plus fonctionnelle la TVB sur leur territoire en favorisant des ensembles continus de forêts matures et en établissant des priorités d'action de conservation**.

Les trames de Vieux Bois, en facilitant le développement et la circulation d'espèces exigeantes sur la qualité écologique des milieux forestiers améliorent la fonctionnalité globale de l'écosystème forestier.



> **À chaque situation, des interventions possibles**
Quelques préconisations générales* de gestion...

En discutant avec votre gestionnaire à l'Office National des Forêts lors de l'élaboration de votre document d'aménagement identifiez les secteurs appropriés pour :

- **Maintenir 7 arbres-habitats à l'hectare**
- Placer environ **10%** de la surface d'un massif forestier en **libre évolution**
- Ménager des **îlots** couvrant de **2 à 10 hectares**.



*Préconisations générales de gestion issues du document cadre « référentiels à fort engagement environnemental éligibles à des accompagnements financiers » ONF et CNPF AURA 2020.

PROTÉGER LES FORÊTS MATURES SUR VOTRE TERRITOIRE

L'article article L. 371-3 du code de l'environnement, impose la prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'aménagement. Répertoriée au niveau régional et cartographiée dans le SRADDET-AURA de 2020, il est désormais opposable aux SCoT, PLUi et PLU.

> Les dispositifs de protection réglementaire des zones boisées dans les aménagements forestiers

Protéger les forêts dans l'espace sur des secteurs délimités et dans le temps avec une attention portée sur le degré de protection, l'intensité des coupes et le maintien d'arbres bios.

- Îlots de vieillissement et surfaces en libre évolution (îlots de sénescence (ILS))
- Zones hors sylviculture naturelles en libre évolution (HSNLE)
- Réserves biologiques intégrables (RBI)

Les surfaces identifiées dans les documents d'aménagement dont la libre évolution est un objectif sur le long terme sont intégrées au réseau FRENE*.

> Les dispositifs publics pouvant soutenir la mise en œuvre de trames de vieux bois

- Réseau des Espaces Natura2000.
- Les Espaces Naturels Sensibles et politiques du Conseil Départemental.
- Les Contrats Verts et Bleus mis en place par la Région.
- Les Plans Sylvo-Territoriaux (PST) mis en place par l'association SYLV'ACCTES.

La négociation d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) ou d'accueil de **mesures compensatoires** en forêt peuvent également être un moyen de valoriser les services socio-environnementaux rendus par votre forêt.

> Les dispositifs de protection réglementaire dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT)

Espaces Boisés Classés ; Emplacements Réservés ; Sur-Zonage ; Zonage Indiqué ; Coefficient de Biotope. Dispositions réglementaires à examiner au cas par cas.



Consultez nos fiches thématiques

- Accueil des mesures compensatoires en forêt
- Intégrer la forêt à son plan local d'urbanisme

* LE RÉSEAU FRENE (FoRêts en Evolution Naturelle)

En 2020, 3440 ha de forêts privées étaient inscrites au réseau FRENE et 24 190 ha en forêt publique. Soit un total régional de 27 630 ha en constante progression.

Avec le soutien de



Cette action est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)



Nous contacter

UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIÈRES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Tel : 04 79 60 49 05
Mail : aura@communesforestieres.org

Union Régionale des Associations
des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes
256, rue de la République - 73000 CHAMBÉRY

www.communesforestieres-aura.org

@CoforAURA

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO AUVERGNE RHÔNE ALPES)

Maison de l'environnement, 14 av. Tony Garnier
69007 LYON auvergne-rhone-alpes@lpo.fr

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE AUVERGNE RHÔNE ALPES)

HEVEA-ETIC LYON
2 rue Professeur Zimmermann
69007 Lyon

FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS (CEN)

199 Rue de la Juine
45160 OLIVET
contact@reseau-cen.org

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL (CBN)

Antenne des Alpes : cbna@cbn-alpin.fr
Antenne Massif Central : conservatoire.siege@cbnmc.fr